

Commune de Peymeinade

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 06 novembre 2025, Monsieur le Maire a ordonné une enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale. Les incidences du projet de modification de droit commun n°2 du PLU sur les composantes de l'environnement sont présentées dans le rapport de présentation.

1/ Objet de l'enquête et identité de la personne responsable du projet :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet portant sur la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PEYMEINADE pour une durée de 19 jours à compter du 01/12/2025 à partir de 8h30 au 19/12/2025 inclus jusqu'à 16h30. La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire de PEYMEINADE, 11, Bd du Général de Gaulle, CS 35100 - 06531 PEYMEINADE CEDEX.

2/ Transmission des observations et propositions

Toutes les observations et propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public, ou envoyées à l'adresse urbanisme@peymeinade.fr, ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire enquêteur qui les joindra au registre.

3/ Désignation du Commissaire Enquêteur

Mme Claude COHEN a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice.

4/ Organisation de l'enquête publique

- Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de Peymeinade, 11 boulevard Général de Gaulle 06530 PEYMEINADE, du 01/12/2025 à partir de 8h30 au 19/12/2025 inclus jusqu'à 16h30, sauf les samedi, dimanche et jours fériés, et durant les permanences du commissaire-enquêteur, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations et propositions sur le registre ou les adresser, par écrit, au Commissaire Enquêteur. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en mairie et sur le site internet de la commune www.peymeinade.fr
- Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Peymeinade, 11 boulevard Général de Gaulle 06530 PEYMEINADE : le lundi 01 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le jeudi 11 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi 19 décembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponibles sur le site internet de la commune www.peymeinade.fr.
- Au terme de l'enquête, le conseil municipal de PEYMEINADE pourra décider d'approuver le projet de modification de droit commun n°2 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

5/ Arrêté d'ouverture d'enquête publique

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.

Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire de PEYMEINADE.